



INFORMATIONS TARIFAIRES Activ'mobil Particulier 2022



Description des prestations**	Prix HT €	Prix TTC € (TVA 20 %)
Frais de mise en service * Payable en une fois avec la 1 ^{ère} mensualité	32,50 €	39€
Abonnement de téléassistance mensuel « Activ'mobil » * comprenant : - Mise à disposition du dispositif, - L'écoute et le traitement des appels géolocalisés, - La mise à jour des informations	20,75 €	24,90 €
Option convivialité* (par mois, en sus de l'abonnement) Plateau de convivialité, service de soutien psychologique	0,83 €	1 €
Option Frais de secours (par mois, en sus de l'abonnement) Prise en charge factures SDIS 61 (intervention pompiers 61). Prise en charge dans la limite de ans 2 interventions non justifiées par an (soit près de 715 €). Valable pour le département de l'Orne uniquement	2 €	2,40 €
Produits additionnels		
BOITE A CLES Vente sans pose. Payable en 1 fois par chèque	20,83 €	25 €

- **Durée du contrat : 12 mois renouvelables**

- **Charge des communications téléphoniques**

Le coût des appels liés au contrôle automatique du transmetteur (un appel hebdomadaire), aux divers contrôles techniques, ainsi que celui de la communication résultant du dialogue avec la Centrale lors du déclenchement d'un appel, est à votre charge. Le coût des appels sortant du transmetteur de technologie GSM/DATA (déclenchement d'une alarme ; appels techniques) est intégralement pris en compte dans le montant de l'abonnement mensuel de la téléassistance Présence Verte. Lorsque Présence Verte vous appelle, la communication est à sa charge.

- **Mode de paiement accepté** : prélèvement ou chèque

- **Périodicité de la facturation** : mensuelle

- **Devis établi gratuitement sur demande**

* **Eligible à crédit d'impôt à hauteur de 50% du prix de la prestation**, conformément à l'article 199 sexdecies du code général des impôts.

** **Mode d'intervention « prestataire »** (article 2 de l'arrêté du 17 mars 2015 relatif à l'information préalable du consommateur sur les prestations de services à la personne)

Aucune somme ne peut être réclamée directement par un conseiller Présence Verte.
Toute somme due fait l'objet d'une facturation par l'association Présence Verte.

Nous nous engageons à maintenir le système de téléassistance actif même dans les situations d'absences temporaires. Nous vous signalons qu'en cas d'absences temporaires pour cause d'entrée dans un établissement de soins ou d'hébergement à caractère médico-social, la prestation reste due.

En Cas d'urgence (Sortie d'hospitalisation)

Nous nous engageons à mettre en place le service à votre convenance, dans les plus brefs délais.

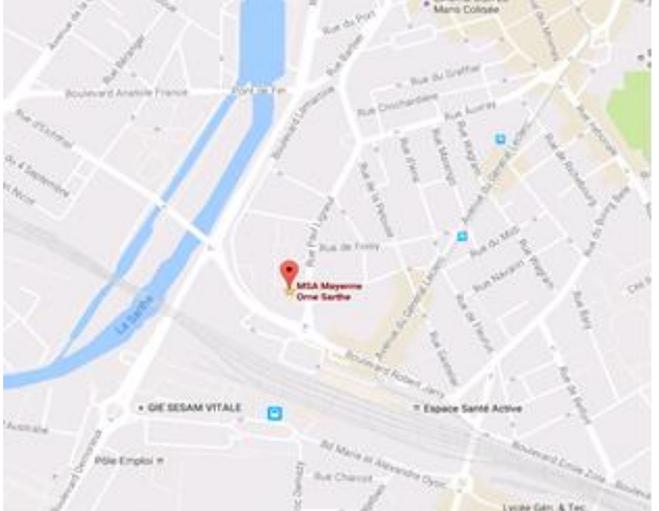
Vous souhaitez vous abonner à la téléassistance Présence Verte, nous vous proposons de mettre en place le service dans un délai maximum de 5 jours ouvrés.

En cas de détection d'un risque d'interruption totale du service, nous nous engageons à intervenir sous 24 heures ouvrés.

En cas de détection d'un dysfonctionnement partiel, nous nous engageons à intervenir sous 48 heures ouvrées.

En cas de réclamation, votre demande est à adresser à l'Association Locale Présence Verte, dont les coordonnées sont indiquées ci-dessus. Vous pouvez dans un second temps adresser toute demande de médiation au médiateur à la consommation compétent, par courrier à ANM CONSO 62 rue Tiquetonne – 75002 Paris ou sur le site internet <https://www.anm-conso.com/>.

Accueil

<p>Adresse de l'Association 30, rue Paul Ligneul 72000 LE MANS</p>	<p>Moyens d'accès Parking Public à disposition Tramway : Lignes T1 ou T2 - Arrêt « Gares »</p>
<p>Horaires d'accueil Du lundi au vendredi De 8h30 à 12h et de 14h à 17h</p>	
<p>Horaires d'accueil téléphonique</p> <p style="text-align: center;">Tél : 02 43 39 43 16</p> <p>Du lundi au vendredi De 8h30 à 12h et de 14h à 17h</p> <p>Possibilité de laisser un message sur le répondeur en dehors des horaires d'ouverture</p>	